

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET SECONDAIRE SPECIALISE DE LA REPUBLIQUE
D'OUZBEKISTAN**

UNIVERSITE DES LANGUES DU MONDE

**CHAIRE DE LA THEORIE ET DE LA PRATIQUE DE LA
LANGUE FRANÇAISE**

Kazakov Abror

MEMOIRE DE FIN D'ANNEE

LE FRANÇAIS PENDANT LA PERIODE NATIONALE

Tachkent - 2015

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION.....	3
--------------------------	----------

CHAPITRE I

LA PERIODE NATIONALE (XVI-XVIII SS)

1. 1. Les conditions historiques.....	6
1. 2. La théorie linguistique pendant la période nationale.....	12

CHAPITRE II

EVOLUTION DU SYSTEME PHONETIQUE ET GRAMMATICAL PENDANT LA PERIODE NATIONALE

2.1. La résolution du problème de la normalisation de la langue littéraire	16
2.2. Evolution du système phonétique et grammatical pendant la période nationale.	

CONCLUSION.....	27
------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE.....	29
---------------------------	-----------

INTRODUCTION

Notre mémoire de fin d'année est consacré à l'histoire de la langue française. Dans notre recherche nous avons analysé les problèmes du système du français pendant la période nationale. **Ce thème est actuel** parce que ce problème n'est pas entièrement étudié en français moderne. Toute langue est perpétuellement en cours d'évolution. Elle change plus ou moins considérablement d'une génération à une autre. Malgré qu'il y a beaucoup d'ouvrages consacrés à la structure grammaticale, lexicale et phonétique aux XV -XVIII siècles, il n'ya pas d'oeuvres qui étudient ce problème complètement.

La formation de la nation française et de la langue nationale. Au XVI s. toutes les conditions historiques et sociales, nécessaires à la formation de la nation française se sont trouvées réunies. Le développement de la vie économique, qui commence après la guerre de cent ans s'intensifia encore plus au XVI s, La prospérité de l'industrie a mené au renforcement de la bourgeoisie. La noblesse perdait son influence sur la vie économique de l'Etat, mais conservait encore les postes de commande dans la vie politique. D'énormes terrains de la noblesse appauvrie passait entre les mains de la bourgeoisie. La bourgeoisie était intéressée à la formation d'un pouvoir royal centralisé qui pût supprimer le parcellement féodal et établir un marché national.

Donc, c'est le pouvoir royal soutenait la bourgeoisie car, premièrement, le développement économique et industriel de l'Etat lui était avantageux, et deuxièmement le roi voulait se servir de la bourgeoisie pour lutter avec plus de succès contre la noblesse féodale.

Toutes ces conditions économiques et sociales ont amené à la centralisation du pouvoir politique.

La formation de la nation française a contribué à la tendance croissante vers l'unité des normes de la langue française sur tout le territoire de la France.

La langue littéraire, dont les normes étaient celles du dialecte francien exerçait une grande influence normative sur la langue parlée.

Dans les régions et parmi le peuple, où la culture était plus avancée c. a d. où l'influence normative de la langue littéraire était plus forte, le langage (la langue parlée) était d'avantage normalisé, car des normes de la langue littéraire avaient été adoptées. Au contraire parmi le peuple illettré le langage était instable, et il conservait les traits des dialectes anciens. Pourtant ces langages du XVI s, ne peuvent pas être considérer comme des dialectes des X-XII ss. car ils ont perdu leurs formes écrites. C'étaient des patois qui, sous l'influence des normes de la langue littéraire étaient destinés à une disparition graduelle et complète.

C'est pourquoi au XVI s. on peut déjà parler de la langue nationale, de la tendance croissante vers l'unité de la langue française sur tout le territoire de la France. La consolidation définitive de la langue nationale est venue seulement après la révolution bourgeoise.

Le terme « langue d'oïl », dans certains cas, peut être un synonyme de français.

La langue française a cette particularité que son développement a été en partie l'œuvre de groupes intellectuels, comme la Pléiade, ou d'institutions, comme l'Académie française. C'est une langue dite « académique ». Toutefois, l'usage garde ses droits et nombreux sont ceux qui malaxèrent cette langue vivante, au premier rang desquels Molière: on parle d'ailleurs de la « langue de Molière ».¹

L'actualité du thème choisi, consiste encore en difficulté et multitude des variantes des études sur l'histoire de la langue française. Et XV-XVIIIss plus importants dans le développement de la langue française. Jugeant que la concurrence de l'anglais, même dans la vie courante, représentait une réelle menace pour le français dans le monde entier.

L'objet de notre travail consiste l'analyse linguistique de l'histoire de la langue française. Comme, les conditions historiques, la structure grammaticale, phonétique et lexique de la langue française aux XV-XVIIIss.

La valeur théorique de notre travail consiste en développement des séries

¹ Люблинская А. Д. Прицкор Д. П. Очерки истории Франции, М. 1957. С.147

des règlements importants à propos du domaine de l'extension et le développement historique de la langue française.

La valeur pratique de la recherche est à la possibilité de l'emploi des règlements et des exemples choisis lors des cours de l'histoire de la langue française, de l'introduction à la philologie française et de la civilisation. L'analyse linguistique pratique de domaine de l'extension de la langue française.

Comme la base méthodologique nous ont beaucoup servi les ouvrages de: V. Gak, Skrelina L., Chigarevskaya N., Mokiyeiko V., Katagochina N., Gouritcheva M., Allendorf K., Budagov R., et d'autres.

La structure de notre travail est typique, elle se compose de l'introduction, de deux chapitres, de la conclusion, et de la liste de la littérature utilisée.

Dans le premier chapitre, nous avons analysé les conditions historiques pendant les siècles analysés et la théorie linguistique pendant la période nationale.

Avec les XIV^e et XV^e siècles, s'ouvrit une période sombre pour la France, qui sombra dans un état d'anarchie et de misère. C'est l'une des époques les plus agitées de l'histoire de ce pays au point de vue sociopolitique: guerre de Cent Ans avec l'Angleterre, guerres civiles, pestes, famines, etc.

Hors de France, l'Eglise était compromise par des abus de toutes sortes et des désordres scandaleux, qui lui firent perdre son crédit, pendant que l'Empire ottoman mettait fin à l'Empire romain d'Orient. Evidemment, la langue française — ainsi que le latin — allait subir les contrecoups de ces bouleversements. La période du moyen français sera avant tout une période de transition, c'est celle qui allait permettre le passage de l'ancienne langue au français moderne.

Dans le deuxième chapitre nous avons étudié la résolution du problème de la normalisation de la langue littéraire et évolution du système phonétique et grammatical pendant la période nationale. La grammaire du français au XVI^e siècle tels que l'histoire de la morphologie, la déclinaison des adjectifs, autres déclinaisons, le verbe, la structure phonétique de la langue française aux XV-XVIII^es, l'alphabet, l'alphabet latin, l'orthographe, archaïsmes, les accents et signes diacritiques, l'accent aigu, l'accent grave, l'accent circonflexe, le

tréma Histoire de la prononciation, la nasalisation de la langue française aux XV-XVIIIss.

Les résultats de nos recherches sont reflétés à la conclusion.

CHAPITRE I

LA PERIODE NATIONALE (XVI-XVIII SS)

1. 1. LES CONDITIONS HISTORIQUES

Au XVI s. la diffusion de la langue littéraire sur le territoire de la France n'était pas encore complète: dans les provinces éloignées de la région centrale le peuple parlait les patois. La sphère d'emploi du latin classique était encore très large. Le latin classique s'employait comme langue écrite dans les tribunaux, dans les institutions administrative et dans les procédures judiciaires. Le latin était aussi la langue des savants qui jugeaient la langue française trop pauvre, et de même on l'employait dans l'enseignement dans les écoles et dans les collèges.

Mais au XVI s., le siècle de la formation de la nation française, le français commence à supplanter le latin. Ce processus était utilisé par le pouvoir royal pour consolider le pouvoir absolu du roi. En 1539 le roi de France, François I, a fait éditer à Villers-Cotterets une ordonnance selon laquelle le français devait être employé dans toutes les institutions administratives sur tout le territoire de l'Etat français.

L'abolissement du latin dans le domaine scientifique se produisait beaucoup plus lentement, que dans le domaine administratif, car la lutte était menée ici contre l'idéologie scolastique. Dans le domaine scientifique la langue française était considérée comme une langue de tous les jours, une langue fort instable dans son emploi, et qui changeait d'une génération à l'autre ; tandis que le latin était soumis à des règles strictes, ce qui expliquait son emploi dans la science scolastique.

Au XVI siècle on trouve en France les conditions nécessaires à la formation d'une nation. Après la guerre de Cent Ans, Louis XI met sa politique au service de l'unité française et la plupart des provinces se trouvent réunies sous le pouvoir royal. La lutte pour l'unité du royaume qui aboutit à la formation de l'Etat national français contribue à l'extension accélérée du français sur le territoire de la

France. Depuis le XVI siècle le français est admis dans l'administration et le tribunal.

Toutes les conditions économiques et sociales ont amené à la centralisation de pouvoir politique. La formation de la nation a contribué l'unité des normes de la langue sur tout le territoire. En 1539 le 15 août François I signe à Villers-Cotterets une importante ordonnance: «Prononcez, enregistrez et délivrez en langage maternel français». Le latin est peu à peu écarté.

Au XVI siècle la diffusion de la langue littéraire n'était pas encore complète sur le territoire de la France.

Dans les provinces éloignées du centre le peuple parlait les patois. La sphère d'emploi du latin classique était encore très large. Le latin classique s'employait comme langue écrite dans les tribunaux, dans l'institution administrative et dans la vie juridique.

Le XVI est le siècle de la Renaissance. Les humanistes luttent pour la liberté de l'individu. Ces idées nouvelles pénétraient dans tous les domaines de la vie sociale et dans la science. On a commencé à s'intéresser aux problèmes théoriques de la langue. La langue commence à être considérée comme le produit de l'activité de l'homme.

L'importance que prend le français provoque la formation d'une école littéraire connue sous le nom de la Pléiade. Les membres étaient Ronsard, du Bellay, Boileau, Dorat, Jodelle, Thiard. Toute la vie littéraire du XVI siècle fut dominée par la Pléiade. Pléiade affirme la dignité de la langue française pour devenir la langue de la littérature nationale.

En 1544 du Bellay a publié son oeuvre "Défense et illustration de la langue française". Les théories de cette oeuvre étaient regardées comme le programme de cette école. Du Bellay défendait chaudement le français. Il disait que la première tâche des écrivains et des poètes de l'enrichir. Il proposait plusieurs voies de l'enrichissement de la langue française; la formation des néologismes à l'aide de la dérivation et de la composition; l'emploi des archaïsmes et des mots de patois.

Selon la théorie de la Pléiade l'enrichissement de la langue consiste non

seulement en quantité des mots du vocabulaire, mais aussi dans la perfection de la structure de la langue.

Dans ce domaine la Pléiade a donné des conseils régressifs, croyant que la structure de la phrase française devait se rapprocher de celle de la langue latine. Au XVI^e s la structure grammaticale du français se rapprochait à l'état de la langue moderne. Le problème de la normalisation de la langue littéraire se pose. Ce problème était étroitement lié à l'apparition des premières grammaires du français.

Une langue employée doit avoir, ses règles de grammaire, de prononciation et d'orthographe. Le XVI^e siècle fait des efforts pour constituer une grammaire française. Les premières grammaires apparaissent à l'étranger, entre autres, celle de Palsgrave (1530).

En France une première grammaire de français écrit par Jacques Dubois (Sylvius Ambionus 1478-1555). C'est un médecin, son ouvrage écrit en latin parlé en 1531 (et 1532) et présente une description du français en deux parties comportant une espèce de phonétique étymologique et une morphologie. C'est une grammaire du français se basant sur les formes et valeurs latines.

Si on ne peut pas encore constater qu'au XVI^e s. la langue latine a été complètement remplacée par le français dans le domaine scientifique on peut toutefois dire que le latin a été vaincu ce qui trouve sa confirmation dans les théories scientifiques de ce siècle.

Au XVI^e s. on a commencé à s'intéresser aux problèmes théoriques de la langue. Le travail théorique concernant les problèmes linguistiques se poursuivait dans les directions suivantes:

1. Le problème de l'origine des langues.
2. Le problème du perfectionnement de la langue littéraire.
3. Le problème de la normalisation de la langue littéraire.

Tous ces problèmes étaient étroitement liés l'un à l'autre et leur base théorique consistait en ce que chaque langue était considéré comme un art créé par les hommes, et non comme un phénomène social, qui se forme en même temps que la société qui parle cette langue.

Au XVI s. une théorie très populaire s'est formée; selon elle toutes les langues du monde étaient égales par leurs origines. La différence entre les langues selon le degré de leur perfection était expliquée par la différence des aspirations et des efforts des sociétés respectives parlant cette langue. Suivant cette théorie la perfection d'une langue concrète dépendait non de ses qualités internes, mais de l'initiative des hommes qui parlent cette langue. Donc la responsabilité pour l'enrichissement de la langue incombait aux créateurs de la langue c. à d. au peuple et surtout aux écrivains et aux poètes.

Le point de vue selon lequel une langue était considéré comme le produit de l'activité de l'homme se manifestait dans le rapprochement des théories linguistiques et esthétiques.

Le problème du perfectionnement de la langue littéraire. Le problème de la perfection de la langue littéraire fut soulevé par les écrivains et les poètes qui ont formé à cette époque une association qui prit le nom de "Pléiade". Les membres de la "Pléiade" étaient Ronsard, Du Bellay, Belleau, Dorat, Jodello, Baïf et Tiard. Toute la vie littéraire du XVI s. fut dominée par la Pléiade. Dans ses manifestes la Pléiade affirme la dignité de la langue française qui possède toutes les données pour devenir la langue de la littérature nationale. En 1549, un des poètes de la Pléiade, Du Bellay a publié son oeuvre célèbre "Défense et illustration de la langue française" dans laquelle il a exposé les idées littéraires de la Pléiade.

La Pléiade eut le grand mérite de rejeter la langue latine. Du Bellay était convaincu, que le français était méprisé injustement. Mais il disait que le vocabulaire de la langue française n'était pas riche, et que la première tâche des écrivains et des poètes était de l'enrichir.

L'enrichissement du vocabulaire devait se produire par des voies différentes. Les écrivains et les poètes pouvaient recourir aux néologismes en formant des mots nouveaux à l'aide de la dérivation et de la composition on pouvait employer des archaïsmes, et des mots de patois; on pouvait de même emprunter des mots dans les langues anciennes (le grec et le latin) et dans les langues nouvelles (l'allemand, l'italien). Puis la langue littéraire pouvait être

enrichie par l'emploi des termes de métiers différents. C'est ainsi que la théorie de la Pléiade donnait une liberté complète aux écrivains et aux poètes comme dans le choix des mots, de même dans la création des mots nouveaux.

Cette théorie de l'enrichissement du vocabulaire de la langue littéraire été largement utilisée par Rabelais qui a considérablement enrichi le vocabulaire de la langue littéraire.

Pour être compris par ses contemporains, Rabelais a été obligé à donner dans son oeuvre "Gargantua et Pantagruel" un glossaire des mots qu'il avait créés.

De même Rabelais utilisa largement la terminologie des beaux-arts, des sciences; dans son oeuvre littéraire il employait des mots archaïques. p.ex.: les mots de l'ancien français, tels que baller (=danser) mire (=médecin), ardre (brûler) remembrer (se souvenir) et beaucoup d'autres. Les emprunts latins et grecs ont été aussi nombreux.

Selon la théorie de la Pléiade l'enrichissement de la langue consiste non seulement en quantité de mots du vocabulaire mais aussi dans la perfection de la structure de la langue. Dans ce domaine la Pléiade a donné des conseils régles sifs croyant que la structure de la phrase française devait se rapprocher de celle de la langue latine. Ainsi d'un côté la langue française était reconnue comme langue nationale, digne de devenir la langue de la littérature nationale, et qui devait supplanter le latin dans tous les domaines: en même temps on reconnaissait que le latin devait être considéré comme modèle pour le perfectionnement de la langue française. Cette contradiction peut être expliquée par la tradition latine, qui était encore très forte au XVI s.; on oubliait que la structure grammaticale du français possédait ses propres lois de perfectionnement qui n'étaient plus celles de la structure grammaticale du latin.

Les poètes de la Pléiade affirmaient que les créateurs de la langue étaient le peuple et les poètes; mais le peuple créait la langue arbitrairement tandis que les poètes devaient enseigner au peuple l'art du perfectionnement de la langue.

En dépit de l'étroitesse et de la naïveté ces théories littéraires de la Pléiade, ces théories ont eu une grande valeur de point de vue de la reconnaissance de la

langue française comme langue nationale.

Toute la vie littéraire de cette période était dominée par la Pléiade.

La sphère d'emploi de la langue littéraire devint beaucoup plus large, que dans la période précédente, mais il faut constater, qu'au XVI s. l'emploi des formes grammaticales, l'ordre des mots et la structure des propositions n'étaient pas encore stabilisés.

Le problème de la normalisation de la langue littéraire. Au XVI s. la structure grammaticale de la langue française se rapprochait de l'état de la langue moderne. Mais à cette époque l'emploi de la langue littéraire n'était pas encore uniforme, car il n'y avait pas de règles fixes. C'est pourquoi à partir du XVI s. le problème de la normalisation de la langue littéraire se pose devant les savants. Ce problème était étroitement lié à l'apparition des premières grammaires de la langue française. La première grammaire écrite en France a paru en 1531 son auteur était Jacques Dubois. Comme la plupart des savants au XVI s. et étant médecin la profession Jacques Dubois connaissait très bien les langues latine et grecque. Il a écrit sa grammaire de la langue française en latin car la tradition d'employer le latin dans les oeuvres scientifiques était encore forte. Le défaut de cette première grammaire était que Dubois en décrivant les normes de la langue française se basait sur les normes de la langue latine. Par ex.: dans la langue française du XVI s. la catégorie du cas n'existait plus, tandis que Dubois l'admettait en indiquant qu'en français chaque cas est formé à l'aide des prépositions et il donna beaucoup d'autres indications pareilles. C'est pourquoi la grammaire de Dubois ne peut pas être considérée comme une description de la langue française.

En 1550 a paru une autre grammaire dont l'auteur était Louis Meigret. Meigret était un excellent connaisseur de la française. Selon lui le français avait ses propres

normes qu'il fallait étudier sans consulter la langue latine. Meigret affirma que le grammairien ne pouvait changer ni la prononciation ni les formes grammaticales que l'évolution de la langue avait établies. Il disait que la

première tâche des grammairiens était de constater et de fixer de bon usage de la langue.

Après la grammaire de Meigret ont paru beaucoup d'autres grammaires; en 1557 celle de Robert Etienne, en 1562 celle de Ramus. Les auteurs de toutes ces grammaires étaient les successeurs des idées de Meigret. Toutes les grammaires du XVI s. étaient des grammaires descriptives. La composition des grammaires était étroitement liée à la question suivante: quel était l'usage qui devait servir de modèle à suivre, car il y avait différents usages.

Meigret et de même Etienne et Ramus croyaient qu'il fallait chercher les normes de l'emploi de la langue littéraire parmi "les gens bien instruits".

Quoiqu'au XVI s. la question de la normalisation de la langue française fût posée, et que la direction des recherches avec justice (l'étude de l'emploi de la langue parlée de la société la plus cultivée de cette époque) ces recherches pourtant n'ont pas trouvé de réalisation pratique; le problème était posé, mais il n'était pas résolu. C'est pourquoi au siècle suivant, au XVII s., le problème de la normalisation, la langue littéraire devint le problème essentiel.

1. 2. LA THEORIE LINGUISTIQUE PENDANT LA PERIODE NATIONALE

Au XVII s. sous Louis XIII et Louis XIV la monarchie absolue atteint son apogée.

Les Etats généraux ne se réunissaient plus. Le roi ne soutenait plus la bourgeoisie, qui bien que n'étant pas encore une force politique, avait néanmoins un grand pouvoir dans la vie économique du pays. Le roi s'appuyait sur la noblesse, qui à cette époque, ne présentait déjà plus de danger politique.

Le pouvoir absolu du roi atteignit son apogée pendant le gouvernement de Richelieu, le premier ministre de Louis XIII (-1624), et sous Louis XIV s. Paris devient non seulement le centre de la vie politique, mais aussi le centre économique et culturel de la France. Des savants, des poètes, des écrivains, des musiciens, des peintres se réunissaient à Paris et jouissaient de la protection du roi. La société de la cour était la société la plus cultivée. Les courtisans s'intéressaient aux questions de la langue et de la littérature. C'est pourquoi l'art et la littérature de XVII s., ont acquis un caractère particulier à la cour.

La langue française gagnait de plus en plus sur le latin. Le recul très important du latin comme langue savante est marqué par la date où " Descartes a publié en français son oeuvre philosophique " . Discours sur la méthode"(1637). La philosophie rationnelle de Descartes a eu une grande influence sur le développement de la science et elle exerçait même son influence sur les théories de la langue.

Le plus grand théoricien du commencement du XVII s. Était François Malherbe (1555-1628). Il était chef de la nouvelle école littéraire. Malherbe s'inclinait devant la raison et luttait contre toutes les manifestations du manque de bon sens, contre l'artificiel dans la poésie et contre la langue littéraire peu soignée. Il était contre la théorie littéraire de la Pléiade, qui avait donné une liberté complète aux écrivains et aux poètes dans le choix des mots. De même Malherbe était contre les constructions lourdes de la phrase. Il disait qu'avant tout

le langage littéraire devait être correcte et claire. Etant poète, Malherbe prêtait la plus grande attention aux choix des mots dans la "haute poésie". Il était contre la formation des mots nouveaux, si ces mots n'étaient pas nécessaires contre les mots archaïques et les mots des patois car leur sens pouvait ne pas être clair. Selon Malherbe dans la haute poésie on ne devait non plus employer des mots populaires et des termes scientifiques, p.ex. des mots comme, "estomac", "cadavre" etc.

Dans le domaine de la syntaxe et de la grammaire les exigences de Malherbe se rapportaient non seulement à la haute poésie, mais aussi à la langue littéraire en général, il affirmait que la langue française avait ses propres normes et qu'il fallait chercher des constructions claires et correctes. Les théoriciens de la langue étaient placés devant le problème de l'étude des faits linguistiques et de la précision des normes.

Malherbe disait que les recherches concernant la normalisation de la langue littéraire devaient se "baser sur l'étude de l'usage de la langue littéraire c. à d. de l'usage dans lequel se reflétait l'emploi le plus stable de la langue. Malherbe cherchait à fixer l'Usage de la société la plus cultivée parce que le langage de cette société était toujours influencé par les normes de la langue écrite cela veut dire que ce langage était plus stable, plus normalisé.

La théorie de Malherbe a eu un grand succès et cette école littéraire, qui a eu beaucoup de successeurs est connue sous le nom de purisme (du mot "pur"). Mais comme Malherbe n'a pas établi de méthodologie dans ses recherches on ne peut dire si le problème de la normalisation de la langue littéraire, a été résolu par lui.

L'idée de Malherbe concernant la langue poétique c. à d. le choix de mots dans la haute poésie a été interprétée comme une théorie de la langue littéraire en général. Ce point de vue était propre à la haute société de cette époque qui constituait le centre de la vie culturelle de la France. On disait que dans la langue littéraire on ne devait pas employer de mots simples et populaires. Cette théorie de classe qui se rapportait à l'emploi des mots dans la langue littéraire a reçu une

grande extension parmi les membres de l'Académie Française.

En 1635 à Paris a été fondée l'Académie Française. Les membres de l'Académie étaient les représentants de la haute société et les disciples du purisme. Le plan scientifique de l'Académie consistait en édition de grammaires de la langue française, de la rhétorique, de la poétique et des dictionnaires. Mais la publication de la rhétorique et de la poétique n'était jamais effectuée par l'Académie; la première grammaire académique a paru en 1932-1934. Ainsi tout le travail de l'Académie se concentra dans l'édition des dictionnaires.

En adoptant la théorie de Malherbe qui se rapportait à l'emploi des mots dans la "haute poésie", les académiciens l'ont en même temps transformée, en affirmant que non seulement dans la haute poésie, mais dans la langue littéraire en général on ne devait pas employer des mots simples, des mots populaires, des termes scientifiques.

Cette théorie lexicologique de l'Académie se refléta entièrement dans le contenu du premier dictionnaire, qui a paru en 1694. Ce n'était pas un dictionnaire de la langue française nationale, mais un dictionnaire du langage de la société privilégiée.

Déjà dans la première moitié du XVII^e s, parmi les membres de l'Académie il y avait des savants et des écrivains qui étaient contre cette théorie lexicologique. Un de ces écrivains François Furetière a décrit dans son roman connu "Roman bourgeois." la vie quotidienne des gens de la couche bourgeoise. En ce qui concerne le choix de mots, Furetière ne suivait pas les théories de l'Académie. Outre des oeuvres littéraires, Furetière s'intéressait beaucoup aux études théoriques. La tâche essentielle de sa vie fut la publication de son "Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes". Etant contre le point de vue de la plupart des académiciens, Furetière affirma qu'un dictionnaire de la langue littéraire devait contenir toute la richesse du vocabulaire de cette langue. Furetière a présenté le plan de son dictionnaire, ce qui a éveillé une forte indignation parmi les académiciens et Furetière fut exclu de l'Académie. Après avoir quitté l'Académie, Furetière continua son travail, mais il

mourut avant que son dictionnaire parût. Après sa mort, en 1690 les amis et les meurs de Furetière ont publié son dictionnaire à la Haye.

C'est ainsi que le dictionnaire de Furetière fut édité quatre ans plus tôt que celui de l'Académie. Le "Dictionnaire universel" doit être considéré comme un matériel très précieux pour l'étude de la langue française du XVII^e s.

Comme la théorie lexicologique de l'Académie concernant l'emploi des mots de la langue littéraire, était une théorie de classe, elle a trouvé un grand soutien dans la société aristocratique. A Paris se sont formés des cercles littéraires où rassemblaient des représentants de la société aristocratique et où l'on invitait les écrivains, les poètes, les philosophes. On y discutait les problèmes de la littérature, de la langue. Le salon le plus connu était celui de la marquise de Rambouillet. Dans ces salons de Paris se formait le style littéraire sous le nom de "style précieux". Ce style avait pour base l'aspiration de la société aristocratique de fonder une langue à part qui se distinguerait du langage populaire. Alors la question se pose: pouvait-on former une langue nouvelle. Assurément non, car le système grammatical, le système phonétique et le vocabulaire héréditaire resteraient toujours les mêmes. La création de mots nouveaux et de périphrases, qui étaient la source essentielle du style précieux ne formerait pas une langue nouvelle, mais un jargon de classe. Par ex. dans le style précieux et dans les salons de Paris on employait au lieu du mot "L'eau" - la périphrase - "l'élément liquide", au lieu de l'ongle - "le plaisir innocent de la chair", au lieu de "la mort" - "la toute" puissante" et ainsi de suite, car les mots "l'eau, l'ongle, la mort" étaient considérés comme des mots simples et populaires. Déjà dans la deuxième moitié du XVII^e s. ce courant fut ridiculisé par Molière dans sa comédie célèbre "Les Précieuses ridicules".

Les théories et les courants, qui étaient étrangers au développement de la langue devaient disparaître, et par contre les théories qui correspondaient aux tendances de l'évolution de la langue restaient vivantes et portaient la langue vers son perfectionnement ultérieur.

CHAPITRE II

EVOLUTION DU SYSTEME PHONETIQUE ET GRAMMATICAL PENDANT LA PERIODE NATIONALE

2.1. LA RESOLUTION DU PROBLEME DE LA NORMALISATION DE LA LANGUE LITTERAIRE

Claude Vaugelas (1595-1650) a été le deuxième théoricien qui a consacré toute sa vie aux recherches de la normalisation de la langue littéraire. Vaugelas était contre la théorie lexicologique de l'Académie. Stant membre de l'Académie, Vaugelas affirmait qu'il n'y a aucune raison de ne pas admettre dans la langue littéraire les mots communément usités: il écrivait "Poitrine est condamnée dans la prose comme dans les vers, pour une raison aussi injuste que ridicule" .

Bien que Vaugelas fût partisan du style noble dans les oeuvres littéraires il disait que le choix des mots dans ces livres et dans la langue littéraire parlée dépendait du style employé; Vaugelas écrivait: "...le plus habile Notaire de Paris" se rendra ridicule, et perdrait toute sa pratique, s'il se mettait dans l'esprit de changer son style et ses phrases pour prendre celles de nos meilleurs Ecrivains")

Et ce qui concernait la création des mots nouveaux, Vaugelas exigeait des écrivains qu'ils utilisent les mots qui existaient déjà dans la langue; de même il blâmait la création des synonymes.

Dans son célèbre ouvrage "Remarques sur la langue françoise",² qui a paru en 1647, Vaugelas se montre comme continuateur des idées de Malherbe dans le plan de la normalisation de la langue littéraire. Le principe essentiel d'après lequel il fallait établir et fixer la norme de la langue littéraire était le "bon usage". Sous le terme de "bon usage" Vaugelas comprenait "la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des

² Vaugelas "Remarques sur la langue françoise" (R.,m.68), .far la, 164/.

Autheurs du temps").³ Dans la société du XVII s. la langue écrite se confondait avec la langue parlée des classes instruites. Donc c'était la société cultivée, celle de la cour de Paris, dont la langue a servi de modèle pour Vaugelas. Pour fixer les normes de l'emploi des formes grammaticales, des mots, de la structure de la proposition et de la prononciation. Vaugelas a étudié le "bon usage". Claude Vaugelas la première source essentielle qu'il fallait étudier pour établir et fixer les normes, était la langue parlée. Mais si "le bon usage" était douteux, alors il fallait s'adresser à la langue écrite et consulter "la plus saine partie des Autheurs du temps". Si même cette deuxième source ne pouvait aider à résoudre la question de la norme qu'il fallait fixer, alors Vaugelas proposait de s'adresser à l'analogie, c'est-à-dire chercher des cas analogiques qui s'étaient déjà stabilisés dans la langue littéraire.

Vaugelas a publié la méthodologie de ses recherches dans la Préface de son oeuvre "Remarque sur la langue françoise". Dans ce livre Vaugelas a donné plus de 500 remarques en fixant les normes de prononciation et de faits grammaticaux.

Le résultat de ce grand travail scientifique de Vaugelas et de ses successeurs a trouvé son expression dans la langue de la littérature classique du XVII s. (Corneille, Racine, Molière, Boileau).

La littérature classique a joué un très grand rôle dans la diffusion de la langue française littéraire non seulement en France, mais aussi dans les pays étrangers.

La grammaire générale et raisonnée. Vers le milieu du XVII s. dans le domaine de la théorie grammaticale se sont formées des idées nouvelles. En 1660 a paru une grammaire, dont le contenu était basé sur des principes complètement nouveaux. Cette grammaire qui avait pour titre "La Grammaire générale et raisonnée" a été écrite par deux savants -Arnauld et Lancelot. Ces deux savants se trouvaient sous une grande influence de la philosophie rationnelle de Descartes, selon laquelle la raison était la base de toutes les connaissances humaines. Dans leur grammaire Arnauld et Lancelot voulaient montrer, que le principe du "bon

³ Vaugelas "Remarques sur la langue françoise." Préface.

usage" n'était pas suffisant pour l'étude de la langue. Ils disaient qu'en décrivant et en étudiant une langue il fallait se baser sur un principe qui put être appliqué à toutes les langues. humaines, de principe selon eux était la raison. Le titre même de leur grammaire indiquent que la grammaire devait être générale c.a d. elle devait s'appliquer non seulement à la langue française mais à toutes les langues; la grammaire devait être aussi raisonnée, c. à d. qu'elle devait non seulement décrire les faits de la langue, mais aussi les expliquer. Arnauld et Lancelot affirmaient qu'avant tout chaque langue exprime des idées, c'est pourquoi pour décrire une langue il fallait étudier la logique et ses lois. La grammaire générale était plutôt la philosophie de la langue qu'une grammaire normative. Cette grammaire voulait faire ressortir dans la fonctionnement de la langue tout ce qui était logique et raisonnable. Mais comme dans la première moitié du XVII^e s la matière de la langue française en sa variété ne se prêtait pas à des règles strictes, l'observation du "bon usage" devait être poursuivie. C'est seulement au XVIII^e s. que la grammaire rationnelle a pris le dessus sur le principe de l'usage.

Au XVIII^e s. sous Louis XV l'autorité de la monarchie et le prestige de la noblesse ont perdu leur valeur. Paris n'était plus l'unique centre culturel de la France. Les formes de gouvernement furent de plus en plus critiquées; et dans la société bourgeoise les questions de la politique, de l'Économie et de l'histoire ont reçus un intérêt énorme. Le XVIII^e s. est caractérisé par l'épanouissement de la vie sociale il est connu sous le nom du siècle de Lumière.

Ainsi le XVIII^e s. est une période nouvelle dans la vie sociale de la France; elle est caractérisée par la décomposition de l'absolutisme et par la lutte contre l'idéologie courtoise, ce qui a préparé la France à la révolution bourgeoise de la fin du XVIII^e s. Les représentants du siècle de Lumière-Voltaire, Diderot, Montesquieu, J.J.Rousseau, Beaumarchais ont été les porte - paroles des idées philosophiques et sociaux.

Les théories grammaticales du XVIII^e s. étaient en contradiction absolue avec celles de la période précédente: au XVII^e s. le travail des théoriciens était consacré surtout à la recherche et à la fixation des normes phonétiques et

grammaticales de la langue littéraire ce qui a trouvé sa brillante expression dans les oeuvres classiques des écrivains du XVII s.; au XVIII s. les théoriciens reconnaissaient que la langue française littéraire avait déjà atteint sa perfection dans les oeuvres des écrivains classiques, et que la tâche essentielle des grammairiens était maintenant de la conserver à ce même niveau. C'est pourquoi au XVIIIs. il n'était plus question de donner des observations isolées sur les faits du "bon usage". De plus en plus on impose à la grammaire des définitions logiques, applicables non seulement à la langue française mais à toutes les langues. La grammaire "Générale et raisonnée" d'Arnauld et de Lancelot a eu un grand succès et la grammaire rationnel s'est établi pour longtemps non seulement en France, mais aussi dans les autres pays. Le point faible de la grammaire rationnelle était que la logique dominait la langue. C'est pourquoi les faits vivants de la langue ont été souvent considérés, comme des faits accidentels qu'on ne devait pas adopter et fixer dans la langue littéraire, tandis que des faits archaïques ont été reconnus comme des faits traditionnels et raisonnables.

Le point fort de la grammaire rationnelle se manifesta en ce qu'on a commencé à étudier le domaine de la syntaxe, ce qui répondait à la volonté d'exposer logiquement la pensée. De même les grammairiens du XVIII s. ont réalisé un grand travail de systématisation des normes grammaticales étudiées et fixées par les grammairiens du XIII s.

Théories lexicologiques. Les théories lexicologiques de l'Académie française devenaient au XVIII s. de plus en plus archaïques. L'essor de la vie sociale, économique et politique se refléta dans l'emploi des mots de la langue littéraire, Dans les oeuvres de Diderot on pouvait trouver une quantité de termes techniques; chez J.J. Rousseau - des termes agricoles. Dans la langue littéraire on employait des mots et des expressions populaires.

Pour ne pas perdre son prestige les membres de l'Académie ont dû faire des concessions. On a proposé la théorie de styles-tous les genres de la littérature ont été divisés en trois styles: le style élevé (les tragédies, les ballades, les odes), le style moyen (les romans) et le style simple (les comédies et les fables), Un

choix de mots appropriés devait correspondre à chaque style. On étudia des mots synonymes de la langue française en indiquant lequel de ces synonymes appartient au tel ou tel style. Outre cela on proposa une régie selon laquelle les mots du style simple " pouvaient être employés dans le style moyen, si ces mots étaient entourés d'épithètes convenables ,et de même les mots du style moyen- dans le style élevé. C'est ainsi que tous les mots de la langue nationale ont été admis dans la langue littéraire.

Toutes ces théories lexicologiques de l'Académie qui reflétaient les tendances de la classe aristocratique ont été complètement rejetées après la révolution bourgeoise de la fin du XVIII s.

L'encyclopédie française. _L'initiateur de l'édition de l'encyclopédie fut Diderot ainsi que le célèbre mathématicien français d'Alembert .

L'idée d'éditer une encyclopédie trouva un grand soutien dans les milieux cultivés de la bourgeoisie. Dans ce grand travail ont pris part les meilleurs représentants de la science, de la littérature et les spécialistes des différents domaines des connaissances humaines. Cette édition était un grand événement dans la vie culturelle de la société française. Le grand intérêt de la société à la vie politique, économique, au développement de l'industrie et du commerce se refléta dans l'encyclopédie car elle contenait toute la richesse des termes de la langue française. Le travail fut commencé à 1751, et malgré la lutte acharnée du côté des représentants réactionnaire, le dernier volume de l'encyclopédie apparut en 1772.

Cette édition fut une protestation contre les théories lexicologiques de l'Académie.

La révolution française a complètement rejeté les théories lexicologiques de l'Académie. L'Académie a été réorganisée; elle a pris le nom d'Institut National, qui continua à travailler sur les questions du vocabulaire et de la littérature. L'Institut National a édité un dictionnaire dans lequel sont entrés plus de 300 mots nouveaux formés pendant la période révolutionnaire. C'est ainsi que la révolution a libéré les théories lexicologiques, de leur tendances aristocratiques. De même la révolution a joué un grand rôle dans l'achèvement de la formation de la langue

nationale, c.à d. l'achèvement de la diffusion des normes de la langue française littéraire sur tout le territoire de la France. Après la révolution les normes de la langue littéraire commencèrent à pénétrer parmi le peuple qui, dans les provinces éloignées de l'Ile de France, continuait à parler des patois. Dès les premiers jours après la révolution se posa la questions comment faire pour que tout le peuple français puisse comprendre et lire toute la littérature révolutionnaire, les décrets et les lois édités. On a proposé de traduire toute cette littérature révolutionnaire; mais c'était impossible, car les patois n'avaient pas de formes écrites. En 1791 Taleyrant proposa son projet d'enseignement primaire obligatoire. Ce projet fut accepté, et en 1793 on éditait le décret de l'organisation des écoles primaires dans toutes les provinces de France. Dans ces écoles on devait enseigner la langue française littéraire. Mais il fallut encore tout un siècle pour que tout le peuple français sût lire et écrire et ainsi assimilât les normes de la langue littéraire.

Au XIX s. pendant la période de la Restauration, l'Académie a été de nouveau rétablie, mais les théories lexicologiques du XVII et XVIII s.s. n'ont pu renaître. Le vocabulaire de la langue littéraire a continué à se développer en reflétait tous les changements survenus dans la vie sociale.

2.2. EVOLUTION DU SYSTEME PHONETIQUE ET GRAMMATICAL PENDANT LA PERIODE NATIONALE

Evolution phonétique. Presque toutes les tendances essentielles de l'évolution phonétique étaient achevées pendant la Période précédente. Il ne restait que la tendance à la monophthongaison: au XVI s... "au" > "o", "eau" > "eo" et **puis en "o"**, . **Puis** au XVI s. se forment les voyelles nasales, c.a d. que les voyelles nasalisées se sont transformées en voyelles nasales); la dénasalisation des voyelles devant la consone nasale prononcée: femme[fāmə>fāmə] : la chute de e-caduc final après les voyelles [finiə > fini] au XVI s. et sa chute après les consonnes [portə > port] au XVII s. La nouvelle tendance, propre à la période nationale était le changement de qualité des voyelles. Avant le XVI s. dans la langue française la qualité des voyelles dépendait de leur origine: si en latin la voyelle était longue elle se prononçait en français comme une voyelle fermée en latin elle était brève en français elle se prononçait comme ouverte.

A partir du XVI s. la qualité des voyelles commença de plus en plus dépendre de leur position, p.ex.: la voyelle "e" indépendamment de sa qualité originelle commença à se prononcer comme e-ouvert dans les syllabes ouvertes et en position finale devant une consone prononcée; mais dans les syllabes fermées et dans la position finale absolue, elle se prononçait comme e-fermé, p.ex.: /fevə/ "> /fevə/"el > el/ pers > perə/ amer > amer /mais /chante(r) =chant /,bonte(t) -bonte/.

La voyelle "o" de même modifia sa qualité, selon sa position mais dans la syllabe ouverte devant le son "z" la voyelle "o" est devenue fermée: /robə/ mais /rozə/, /roξə/ mais /çozə/. La voyelle [oe] qui était d'origine française n'avait pas de différences qualitatives; au XVI s. elle reçut de même des qualités différentes suivant sa position: /noef/,boef coor/ mais peux /pó / deux [dó] et autres.

La voyelle "a" qui non plus ne possédait pas de différences qualitatives reçut la prononciation de l'articulation arrière devant un "s" non prononce, p.ex.: mâ(..st.) sa (s) et autres. Cette tendance au changement de la qualité des voyelles est connue sous le nom de "loi de position".

Dans le domaine des consonnes toutes les tendances essentielles s'étaient réalisées pendant la période précédente. Il n'est resté que la tendance à la chute des consonnes finales: au XVI s. la consonne finale "t" ne se prononçait pas après "n" p.ex.: "doucement" /dusmã/ "p" finale ne se prononçait plus après "m", p.ex.: champ /fã \

"s" -finale ne se prononçait pas après n'importe quelle consonne ou voyelle. Au XVII s les consonnes p, t, k , subirent une réduction complète en position finale. Il y a eu encore quelques changements isolés: au XVI s. la chute du son "h" qui se prononçait aux siècles précédents dans les mots empruntés: 'honte /hõtə > õtə/ "h" reste dans l'orthographe comme h -aspiré. Au XVI s. l-mouillé commence à se prononcer comme "jod" mais cette prononciation n'a été adoptée comme prononciation littéraire qu'au XVIII s.: fille [fil1 > fij].

Sous l'influence de la stabilisation de l'accent phraséologique au XVI s. on peut observer des phénomènes nouveaux, notamment, la liaison et l'enchaînement.

Evolution des formes grammaticales

Les changements des formes grammaticales étaient étroitement liés aux changements phonétiques: la chute de la consonne "s" -finale était la cause de ce que la plupart de substantifs et des adjectifs ne marquaient plus la catégorie du nombre. Cette catégorie commence à être exprimée par l'article ou bien par un pronom, p.ex.: /lə myr, le myr], la floer,-le floer/ /mõ ɕ jẽ, me ɕje/.

En résultat de la chute de "e-caduc" - final la plupart des adjectifs ne marquaient plus par leur forme la catégorie du genre, p.ex.t joli – joli(ə), vrei – vrai(ə) sal –sal(ə) mûr - mur (ə). Mais il restait encore des adjectifs qui exprimaient par leur forme la catégorie du genre, p.ex. au masculin "grand" /grã/ la consonne finale "d" ne se prononçait plus et de même dans la forme du féminin "grande" /grãnd/ la voyelle finale "e" ne se prononçait pas non plus mais la consonne "d" s'est conservée dans la prononciation: de même " fort" /for /et "forte" /fort/. La chute de "e-caduc"- final et des consonnes finales a joué un grand rôle dans la disparition graduelle des flexions verbales, p.ex.: au presant indicatif:

parl(e) , parl(es), parl(e), parl-ōn(s)f parle(z), parl(ant). Ainsi la forme de la 1ère et de la 2-ème personne du pluriel exprimaient seules la catégorie de la personne et du nombre. Ces catégories verbales furent exprimées par les pronoms personnels je parl(e), tu parl(es) etc.

L'emploi des formes grammaticales et leurs fonctions dans la proposition devenaient plus stables. Les pronoms personnels "je, tu, il" ne s'employaient qu'avec les formes verbales. Dans les constructions absolues, c.a d. quand le verbe était absent on employait les formes du cas oblique ancien - "moi, toi, lui". L'emploi des pronoms possessifs se stabilise de même: au XVI s. les formes atones étaient employées comme des déterminatifs du nom (ma chambre, mes livres), et les formes toniques comme pronoms (ma chambre et la tienne). Avant le XVI s. la notion de l'appartenance pouvait être exprimée par l'emploi des pronoms personnels p.ex.: "le livre d'elle", mais à partir du XVI s. dans ces cas on n'employait que les pronoms possessifs - "son livre".

Les formes des pronoms démonstratifs "celui, celle, ceux" ne furent plus employées que dans la fonction de pronoms, tandis que les formes "ce, cet, cette, ces" comme des déterminatifs du nom. Au XVII s. l'emploi des pronoms a été définitivement fixé.

Les théoriciens du XVII s. ont étudié et fixé l'emploi des articles ils ont de même grammaticalisé les cas du non-emploi de l'article. Les fonctions des articles sont devenues beaucoup plus larges car ils exprimaient déjà non seulement la catégorie de la détermination et de l'indétermination, mais aussi la catégorie du nombre et du genre.

En ancien français pour exprimer la partie d'une masse chaque en employait la préposition "de", ou bien le nom pouvait être employé sans articles du tout, p.ex.: "manger de pain" et, "manger pain", aux XIV et XV s. l'emploi de la proposition avec l'article s'est stabilisé, p.ex.: "manger du pain". Au XVII s. Vaugelas a fixé cet emploi devant les noms non-nombrables; selon lui on pouvait employer la préposition "de" seulement dans les cas, où le nom était précédé d'un adjectif-attributif, p.ex.: "de bon pain". Il faut dire, que dans la langue littéraire

écrite d'aujourd'hui on conserve cet emploi, mais dans la langue parlée on dit souvent "du bon pain".

Et voilà quelques caractéristiques phonétique et grammaticale de la langue française pendant la période nationale :

Structure phonétique.

La nouvelle tendance propre à la période nationale était la loi de position des voyelles.

1. La voyelle «e» devient fermée dans la syllabe ouverte [**re-pe-te**].
2. La chute du [e] finale: **pere** ⇒ **per (e)**, **collège** ⇒ **colleg (e)**.
3. [e] caduc tombe de la prononciation après une voyelle (**remerci (e) ment**): **d(e)mander etc.**
4. La voyelle «o» est devenue ouverte dans la syllabe fermée dans la syllabe ouverte devant [**z**]: [**ro:z**].
5. La voyelle [oe] qui n'était d'origine française Au XVII^e siècle reçut les qualités différentes selon sa position: **neuf [noef]**
6. On voit la chute des consonnes finales «t», «p», «k»: **bonnet [bone]**;
7. «L» mouillé commence à prononcer comme [**j**] **filles [fil] ⇒ [fij]**.
8. La monophthongaison de diphtongue **au**, elle se réduit en **o** fermé: **autre [aotre>otre]**.

Toute voyelle comporte quatre séries d'opposition: voyelle **antérieure - postérieure**, **voyelle ouverte - fermée**, **voyelle labialisée- non labialisée**, **voyelle orale-nasale**. A la fin du XVI^e siècle le vocalisme comprend quatre voyelles nasales : [**a, o, e, oe**].

Structure grammaticale.

Le nom: Devenu le signe de la flexion du pluriel, le -s s'introduit dans les noms aux pluriels particuliers. C'est ainsi que malgré la position plus ou moins stable des formes en **-al, -ail\ -aux, -iel\ -eux** on voit apparaître des formes analogique en **-als** : **canals, bals**.

L'adjectif Les constructions analytiques deviennent communes pour marquer

le comparatif et le superlatif: **plus(moins)facile,le (la,les).**

Pronom. Le XVI siècle est marquée par la disparition du pronom sujet à l'Impératif.

Les formes **je, tu, il** perdent leur autonomie et cessent petit à petit de s'employer en sujet détaché, elles s'accrochent au verbe et deviennent atones en préposition, faisant place en position accentuée aux formes toniques de régime - **moi, toi, lui.**

La langue a regularisé les formes des adj possessifs **mon, ton, son** et des pron possessifs avec l'article défini sur le modèle **le mien**

Le démonstratif a perdu quantité de ses formes : **cist, cil, cel, cestu** vers la fin du xvi siècle.

Le verbe Il se produit au cours du XVI siècle, le passage des infinitifs en **-re** à des infinitifs en **-ir** et vice versa: **querre, courre, conquerre** > **quérir, courir, conquérir**. L'inverse a lieu dans **cousir** > **coudre, cremir** > **craindre** .

La tendance à l'unification des désinences dans le verbe s'effectue par deux voies parallèles suivant qu'il s'agit de la langue parlée ou de la langue écrite. Les terminaisons du pluriel au présent du **Subjonctif** ne se sont pas stabilisées définitivement : **-ions,-iez.**

Quant aux auxiliaires, il importe de signaler que **être** se conjugue toujours avec lui-même. **Vous fussiez este.** On rencontre souvent **avoir** à la place de **être** et vice versa : **j'ai sortez**

CONCLUSION

Si dans les textes du XVI s. on peut encore trouver l'emploi archaïque des formes temporelles du verbe, au XVII s. l'emploi des temps a été fixé et les théoriciens considéraient l'emploi archaïque comme en emploi incorrect. Du même au XVIII s. on a fixé l'emploi des modes. La sphère de l'emploi du subjonctif devint beaucoup moins large, et dans les propositions hypothétiques le subjonctif fut remplacé par les temps de l'indicatif et du conditionnel.

C'est aussi au XVI s. que les quatre constructions exprimant l'aspect (v,p :91-92) ne s'employèrent plus et la catégorie de l'aspect fut exprimée par l'emploi des formes temporelles ou bien par des moyens lexiques.

Ordre des mots Au XVI s. la tendance à la stabilisation de l'ordre des mots était déjà bien marquée, mais dans les textes du XVI s. on trouve encore des constructions qui étaient propres de la langue ancienne. Cela peut être expliqué par l'absence de normes fixées, car les grammaires du XVI s. avaient un caractère purement descriptif. L'influence de la langue latine qui était considérée par la Pléiade comme modèle de construction de la phrase a de même alourdi la proposition, par ex.: nous trouvons chez Rabelais "Deja vois je ton poil grisonner en teste" ou "Après ces grands vaisseaux marchaient deux colonnes (Brantome). On trouve des propositions où deux compléments attributifs sont séparés l'un de l'autre: "Par ce bon vin et frois" (Rabelais), ou "Le conte de Nansau de foit bonne maison et "ande" (Brantome): la place de l'adverbe n'était non plus fixée, souvent il précédait le verbe: "... attirer les hommes à volontairement Juy obéir (Amyot). Au XVIII s. Vaugelas a critiqué ces constructions, et il les considérait comme des constructions incorrectes. Au XVII s. les grammairiens proposèrent de ne plus séparer le datif: ant du déterminé. Le sujet ne devait pas être séparé du prédicat, et le prédicat du complément direct. Si le complément direct était exprimé par un pronom, ce pronom devait précéder le verbe, c'est pourquoi il fallait dire "il me l'a donné" et non "il le m'a donné". De même on ne devait pas séparer le verbe auxiliaire du participe passé, p.ex: la

proposition suivante "je vous ai m'amour donné" était considérée comme une construction incorrecte. Au XVII s. ont été condamnées les constructions lourdes qui étaient pas propres à la langue française et qu'on employait VIe s. sous l'influence de la syntaxe latine; par ex.dans les textes du XVI s. on trouve des constructions participes absolue "restant seulement une maison y mist le feu dedant" (Rabelais, et de même les constructions qui coïncidaient avec celles du latin ("accusativus cum infinitivo")-J'estime celui dire le mieux qui me loue le plus."

Les lien entre les propositions principales et subordonnées furent fixés. Par ex.: les subordonnées circonstancielles de temps furent liées à la proposition principale non seulement par la conjonction "quand", mais aussi par les conjonctions lorsque", "jusqu'à ce que" et autres. La conjonction de subordination "parce que" remplaça la conjonction "pour ce que". Dans les propositions subordonnées de but on n'employait la conjonction "que" qu'après l'impératif, p.ex.: "Cache-toi que le chat ne te voye" (MURONT); dans les circonstancielles, de but les conjonctions "afin que, pour que" se sont stabilisées.

Au XVIIIs. les règles syntaxiques se sont établies définitivement ce qui a formé la structure de la proposition de la langue française moderne.

BIBLIOGRAPHIE

1. Аллендорф К. А. Очерк истории французского языка, М. 1959.
2. Вадюшина, Д.С. L'histoire de la langue française. Préhistoire. Ancien français / Д.С.Вадюшина, И.Д.Матько. – Гродно: ГрГУ, 2004. – 96 с.
3. Гурычева М. С. Начальный этап в формировании национального французского языка, 1960.
4. Катагощина Н. А. История французского языка, М. 1958.
5. Катагощина, Н.А. История французского языка / Н.А.Катагощина, М.С.Гурычева, К.А.Аллендорф. – М., 1963.
6. Люблинская А. Д. Прицкор Д. П. Очерки истории Франции, М. 1957.
7. Матько, И.Д. L'histoire de la langue française: le moyen français, le français classique / И.Д.Матько. – Гродно: ГрГУ, 2006. – 146 с.
8. Матько, И.Д. Введение в романскую филологию / И.Д.Матько. – Гродно: ГрГУ, 2006. – 135 с.
9. Сергиевский М. В. История французского языка, М. 1938.
10. Скрелина, Л.М. История французского языка: Учебник / Л.М.Скрелина, Л.А.Становая. – М.: Высш. шк., 2001. – 463 с.
11. Скрелина, Л.М. Хрестоматия по истории французского языка / Л.М.Скрелина. – М.: Высш. шк., 1981. – 277 с.
12. Шигаревская, Н.А. История французского языка (на франц. яз.) / Н.А.Шигаревская. – Л.: Просвещение, 1974. – 280 с.
13. Шишмарев, В.Ф. Книга для чтения по истории французского языка / В.Ф.Шишмарев. – М.-Л.: Изд-во АН СССР, 1955. – 557 с.
14. Bertrand Olivier, Du vocabulaire religieux à la théorie politique en France au XIV^e siècle : les néologismes chez les traducteurs de Charles V, Paris, Connais-sances et Savoirs, 2005.
15. Borodina M. A. Morphologie historique du français, М. 1965.
16. Brunot, F. et Bruneau Ch. Précis de grammaire historique de la langue française / F.Brunot, Ch.Bruneau. – Paris, Masson, 1956. – 642 p.

17. Brunot, F. Histoire de la langue française / F.Brunot. – T. I – XIII. – Paris, Colin, 1933 – 1953.
18. CALVET, Louis-Jean. La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, Hachette Littératures, coll. «Pluriel», 1999
19. CHAURAND, Jacques, Histoire de la langue française, P.U.F., collection « Que sais-je? », Paris, 9e édition corrigée, 1998. [BLF 64.1.41]
20. Chigarevskaia N. Précis d'histoire de la langue française, M. 1984.
21. Dauzat A. L'histoire de la langue française, M. 1956.
22. Dauzat A. Tableau de la langue française, M. 1939.
23. Dauzat, A. Histoire de la langue française / A.Dauzat. – Paris, PUF, 1959.
24. Fouché P. Phonétique historique du français, 1958.
25. Foulet L. Etude sur le vocabulaire abstrait de Froissart, 1944.
26. Guiraud P. Ancien français, 1963.
27. Huchon Mireille, Histoire de la langue française, Paris, Le Livre de Poche, 2002.
28. Jacques Allières, La formation de la langue française, coll. Que sais-je ?, éditions PUF, 1982, pp. 71 - 72.
29. Martinet A. Economie des changements linguistiques, 1964.
30. Picoche Jacqueline & Marchello-Nizia Christiane, Histoire de la langue française, Paris, Nathan Université, 1994.
31. REY, Alain, Gilles SIOUFFI et Frédéric DUVAL. Mille ans de langue française: histoire d'une passion, Paris, Editions Perrin, 2007
32. SKRELINA L.M. Histoire de la langue française, M.1975
33. STEINBERG N.M. Grammaire française, troisième édition, St.Petersbourg, 2004
34. STEPANOVA O.M. Histoire de la langue française, M.1975
35. TRUDEAU, Michèle, Les Inventeurs du bon usage (1529-1647), Les éditions de minuit, collection "arguments", 1992. BLF[64.1.42]
36. WALTER, Henriette. L'aventure des mots français venus d'ailleurs, Paris, Editions Robert Laffont, 1997